

Le projet d'établissement de l'ENPJJ en chiffres et en lettres

- 1 document socle
- 2 principes/ 4 axes /31 objectifs spécifiques
- 96 fiches action

- 1 comité d'actualisation comptant 17 membres [de décembre 2011 à juin 2012]
- 1 comité de suivi comptant 17 membres [de mars à juillet 2013]
- 4 réunions du comité de pilotage en 2013
- 2 réunions avec l'ensemble des personnels de l'ENPJJ [en décembre 2012 et octobre 2013]

- 3 comités techniques (CT)
- 5 réunions de travail avec les organisations professionnelles représentatives
- 1 vote favorable du CT à l'unanimité [le 11.10.13]

Forte d'une histoire de la formation dont elle assume avec fierté l'héritage, l'ENPJJ se veut résolument tournée vers l'**avenir**. Actualisé, stabilisé, le projet d'établissement participe des conditions réunies pour relever de nouveaux défis :

- Mieux accueillir l'ensemble des acteurs de la justice des mineurs et de la protection de l'enfance en réunissant les conditions de leur accès à notre offre de formation ;
- Développer l'usage de technologies **numériques**, tant dans le champ de la **communication** que dans celui de la **pédagogie**.

Rosemonde DOIGNIES, directrice générale de l'ENPJJ

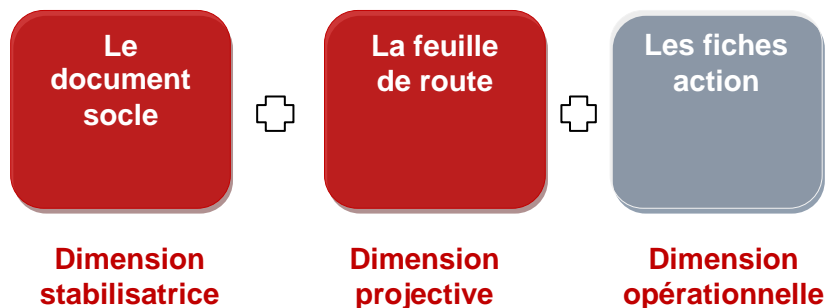
DIRECTION DE LA
PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA
JEUNESSE

Projet d'établissement ENPJJ

2012-2014

Sa composition

Un projet d'établissement actualisé, inscrit dans la **continuité** du projet élaboré en janvier 2011.



Les axes de travail

- Une structuration juridique à clarifier
- Un **organigramme** ajusté
- Des instances revisitées de **gouvernance**, de **pilotage**
- Une communication et une circulation de l'information à renforcer
- Un pilotage conforté s'inscrivant dans **une démarche « qualité »**
- Une politique RH formalisée
- Des ressources intellectuelles capitalisées
- La mise en œuvre des fiches-action
- L'installation d'un « groupe-projet » chargé du suivi de la mise en œuvre du PE
- Les **projets de service**
- La **création du site internet de l'ENPJJ**

Les grands principes

Un projet inscrit dans son environnement

- En lien avec les orientations nationales
- En articulation avec la DPJJ, les DIR, les plateformes, les autres écoles du ministère, le RESP et les universités
- Au service de la justice des mineurs par l'ouverture maîtrisée à l'ensemble de ses acteurs : SAH, conseils généraux, magistrats ou avocats

Des valeurs et principes à partager et à faire vivre

- Les valeurs républicaines
- Les valeurs spécifiques à la justice des mineurs (l'éducabilité de tous les mineurs confiés à la PJJ, le respect des prescriptions de l'autorité judiciaire, le respect de la place des victimes)
- La neutralité
- Les valeurs du réseau des écoles de service public/RESP (continuité, engagement, intégrité, légalité, loyauté, respect, responsabilité)

Des principes pédagogiques réaffirmés

- Professionnalisation
- Alternance
- Individualisation et différenciation de la formation
- Transversalité

